

Vieillesse de la population : le CCNE dénonce un profond manque d'éthique et rejoint les propositions formulées par UNA

Dans un avis rendu public le 16 mai, le Comité national d'éthique (CCNE) dénonce les **conditions de vie indignes et le manque d'intégration dont fait preuve notre société à l'égard des personnes en perte d'autonomie.**

Selon l'institution indépendante qui a souhaité mener une réflexion sur la valeur et le sens donnés à l'accompagnement de nos aînés, notre société n'a pas su prendre la mesure que réclame les mutations démographiques en cours et fait preuve d'une forme de déni.

Si l'avis revient largement sur la prise en charge en établissement, il aborde également les **difficultés économiques et sociales rencontrées par les services à domicile**, impactant directement l'état de santé des professionnels et des personnes qu'ils accompagnent au quotidien.

Au regard de ces constats sans-détour, le CCNE propose des pistes concrètes et certaines mesures dont l'application doit être immédiate, pour **une société plus inclusive et respectueuse vis-à-vis des personnes âgées.**

Parmi elles, il suggère de "*favoriser la création de nouvelles formes de solidarité et le renforcement des politiques d'accompagnement*" en préconisant notamment la **création d'un cinquième risque de la sécurité sociale pour la dépendance**. UNA le demande depuis longtemps déjà et souhaite que les sources de financement choisies pour sa mise en œuvre repose bien sur des principes de solidarité.

Le CCNE revient également sur la **valorisation des professionnels de l'aide au maintien à domicile** qu'il juge "*très insuffisamment valorisés et, pour la plupart, insuffisamment payés, alors qu'ils sont quotidiennement exposés aux situations les plus complexes et confrontés à la vulnérabilité d'autrui, à la perte d'indépendance et d'autonomie, à la solitude, l'isolement et la dépression réactionnelle des personnes dont ils doivent prendre soin*".

Comme la fédération l'a déjà mis en exergue, le Comité a mesuré le bassin d'emploi considérable que pourraient représenter les métiers de l'aide à domicile, à condition "*qu'ils bénéficient d'une formation et d'un accompagnement tout au long de leur pratique et d'une valorisation de leur métier à la hauteur de l'importance de celui-ci avec, entre autres, une compensation financière en terme de salaire, de prise en compte de la pénibilité des soins que requiert la fragilité des personnes.*" Autant de revendications formulées par UNA et défendues par le biais de son syndicat employeurs.

Au sujet de l'organisation de notre système de santé, le CCNE dénonce une organisation cloisonnée "*préjudiciable à des parcours de santé et de vie respectueux des personnes d'une part, et à l'égal accès aux services et aux soins d'autre part*". Dans cet esprit, UNA a déjà encouragé **des dynamiques de décroisement dans son réseau** par le biais des Spasad et engagé des travaux partenariaux afin de fluidifier les parcours entre domicile et établissement, pour les personnes accompagnées et les professionnels.

Enfin, le CCNE propose de "*développer une culture préventive pour mieux anticiper le quatrième âge, l'adaptation du domicile, l'organisation des services à la personne ou encore le lien avec les aidants*". Une logique déjà adoptée par de nombreuses structures du réseau UNA dont la prévention fait partie intégrante de l'accompagnement apporté aux plus fragiles.

Selon UNA, le financement des services reste l'un des principaux déterminants pour répondre à ces problématiques. La fédération estime qu'il faut **investir 1,7 milliard d'euros dans le seul secteur du domicile dont les 226.000 professionnels accompagnent 2.000.000 de personnes** (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles en difficulté), en impliquant les Agences Régionales de Santé (ARS) dans l'organisation de l'offre de services à domicile aux côtés des départements.

Juste, cet avis vient cependant s'ajouter à de nombreux autres signaux d'alerte déjà lancés par les acteurs du secteur. Il faut aujourd'hui **une prise de conscience urgente des décideurs publics et de nos concitoyens afin de mener une politique ambitieuse et digne du respect que nous devons à nos concitoyens les plus âgés.**

Contact presse :

UNA : Manon Daffara – m.daffara@una.fr - 01 49 23 71 54

À propos de UNA (www.una.fr - [@UNAdomicile](https://twitter.com/UNAdomicile)):

L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) est une fédération à but non lucratif créée le 17 janvier 1970. UNA est à la fois un mouvement associatif militant, un syndicat d'employeurs, un réseau d'associations, mutuelles, fondations, services publics territoriaux (CCAS/CIAS) et hospitaliers. UNA représente plus de 850 structures adhérentes (3000 implantations) au sein d'un réseau de 65 unions départementales et 20 unions régionales. Les structures adhérentes à UNA gèrent des activités de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes vulnérables, des services de soins à domicile (CSI, SSIAD), des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), des services d'accompagnement des familles, des structures d'accueil et de garde d'enfants à domicile, des services à la personne.
